

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-06 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-02 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET LE RÈGLEMENT NUMÉRO 08-12 CONCERNANT LA DÉLÉGATION, LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE

ATTENDU qu'il y a lieu de permettre au directeur général d'autoriser des modifications, avis de changement, directives de chantier et autres décisions similaires même si ceux-ci peuvent entraîner des engagements supérieurs à la limite du montant des dépenses autorisées par le règlement 08-12 concernant la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire et le règlement 2018-02 sur la gestion contractuelle dans le cadre unique de l'exécution des travaux autorisés par règlement et bénéficiant d'une aide financière gouvernementale.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT;

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2

L'article 2.5 au règlement numéro 08-12 concernant la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire est remplacé par :

2.5 :

Exceptionnellement, et nonobstant les dispositions du présent règlement, est délégué au directeur général et la directrice générale adjointe le pouvoir d'autoriser des modifications, avis de changement, directive de chantier et autres décisions similaires dans le cadre des travaux autorisés par règlement et bénéficiant d'une aide financière gouvernementale, le montant total des engagements suite à ses autorisations ne pouvant excéder, pour chacun des contrats, la différence entre le montant d'un contrat adjugé dans le cadre d'un appel d'offre et le maximum des coûts des travaux admissibles à l'aide financière gouvernementale.

ARTICLE 3

L'article 9.e) au règlement 2018-02 sur la gestion contractuelle est remplacé par :

9.e) :

Nonobstant les dispositions du présent règlement, l'article 2.5 du règlement concernant la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire modifié par le présent règlement s'applique exceptionnellement aux présentes dispositions en faisant les adaptations nécessaires.

ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 12 JUIN 2024

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier